

Déclaration au CSE du 24/11/2022

Depuis le 10 novembre 2022, des constats d'indus sont déclenchés, et envoyés automatiquement aux Demandeurs d'Emploi avec le nom de leur Conseiller Référent Indemnisation, sans que celui-ci ait pu en prendre connaissance préalablement. Et pour les moins de 1000 €, l'indu est même validé automatiquement !

La CFE-CGC Métiers de l'emploi Occitanie avait déjà alerté la direction sur le risque de donner le nom du conseiller CRI ; risque pour le conseiller encore plus grand d'être interpellé ou agressé en dehors de son lieu de travail, surtout dans les petites villes où tout le monde se connaît. Cela s'est déjà produit en Occitanie.

Faute de se donner les moyens des ambitions du CRI, la Direction compense avec des automatismes, sources de risques majeurs.

Le CRI avait vocation à prendre contact avec les DE lors des moments clefs de la vie du dossier (les Situations A Examiner). Nous constatons que les ressources GDD ne permettent pas de traiter toutes ces situations.

Et maintenant pour celle des Indus, la plus génératrice de tension, le CRI est empêché d'agir en amont et ne peut intervenir qu'à posteriori.

Il est mis en 1ère ligne, au mépris de l'obligation de sécurité.

Cet automatisme va augmenter le nombre de réclamations, de fiches escalade, d'appels et de déplacements des DE vers les agences, où les conseillers Placement en accueil seront en fortes difficultés pour expliquer et justifier une situation qui n'aura pas été expertisée par un conseiller GDD.

Pour les DE n'ayant pas de CRI, le nom sur le courrier de l'indu est celui du CDDE, là aussi démunis face à cette situation.

Pour pallier l'urgence de ce nouveau risque engendré, La CFE-CGC Métiers de l'Emploi Occitanie demande pour tous ces courrier d'indu envoyés au DE:

- qu'un conseiller CRI soit désigné en amont
- que le courrier indique clairement que ce constat est automatisé
- que le DE ait la possibilité de se rapprocher de son conseiller CRI s'il souhaite plus d'informations, en cas de désaccord ou pour aménager sa dette.

Et nous demandons des moyens GDD à la hauteur des ambitions de la Direction, de sorte que les Conseillers Référents Indemnisation puissent vraiment traiter toutes ces situations à examiner en relation de conseil avec les Demandeurs d'emploi.



Ensemble, changeons la donne

Retrouvez nos informations sur <http://cfecgcmdeoccit.canalblog.com/>